



Question divorce pour un terrain de famille

Par **libellule**, le **13/05/2012 à 18:48**

Bonjour,

Nous venons de faire construire une maison sur un terrain qui appartient à ma famille mais nous avons dû l'acheter avec mon mari, nous nous sommes donc fait donation. Depuis quelque temps, je trouve que son attitude à changer et je voulais savoir quels sont mes droits en cas de séparation, est-ce que le fait que le terrain est appartenu à ma famille peut jouer en ma faveur ou est-ce qu'en cas de départ je perds tout? et si je souhaite garder la maison comment cela se passe? je paie bien sur la moitié de la maison à mon mari mais est-ce au prix de vente neuve ou déjà à un prix supérieur?